

USAGE :

La poudre insecticide PROTECTA est composée de terre de diatomée issue de carrière de fossiles d'algues marines microscopiques. L'action insecticide est purement mécanique et s'exerce par absorption des lipides et abrasion de l'enveloppe externe des fourmis, par les microparticules tranchantes des diatomées, puis par déshydratation interne. Les fourmis meurent à partir du 3^e jour suivant l'application. Protège également contre de nombreux insectes rampants de l'habitat et parasites de l'environnement des animaux domestiques : puces, tiques, punaises de lit, blattes, poissons d'argent, poux rouges...

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE :

Appliquer au minimum 50 g/m² dans les lieux de passage et les zones fréquentées par les fourmis et autres insectes rampants : bords des fenêtres, bas de portes, entrées de garde-manger, pourtours des poubelles, fissures, terrasses et sur la fourmilière (si elle est visible).

FRÉQUENCE D'APPLICATION

Ce produit agissant mécaniquement, renouveler l'application autant de fois que nécessaire en intérieur comme en extérieur (en cas d'humidification ou de dispersion de la poudre).



PRECAUTION D'EMPLOI :

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation. En cas de consultation d'un médecin, garder l'étiquette à disposition. Éviter de respirer la poussière lors de l'utilisation. Porter un masque de protection si utilisation sur des grandes surfaces. Éviter le contact avec les yeux.

Conserver dans un endroit sec.

COMPOSITION :

100 % terre de diatomée dont 900 g/kg de dioxyde de silicium amorphe

(N° CAS : 61790-53-2).

CONDITIONNEMENT/ CONSERVATION :

IN-DIA-00026 : Flacon 180 g 12/carton

IN-DIA-00027 : Flacon 300 g 12/carton